

DESCRIPTIF DES COUVERTURES	MAX. CHF/EUR/USD PAR ASSURÉ PAR CAS	TERRITORIALITÉ
FRAIS MEDICAUX		
Frais médicaux à l'étranger Remboursement, avance ou prise en charge des frais réels en complément du régime primaire d'Assurance Maladie et de tout autre régime complémentaire	max. 1'500'000.00	Hors du pays de domicile
Frais médicaux dans le pays de domicile Remboursement, avance ou prise en charge des frais réels d'urgence en complément du régime primaire d'Assurance Maladie et de tout autre régime complémentaire	max. 40'000.00	Pays de domicile
ASSISTANCE MEDICALE		
Frais de recherche et secours	max. 50'000.00	Monde entier
Transport médical : - Evacuation médicale - Rapatriement médical	Illimité	Monde entier
Envoi d'un médecin sur place	Illimité	Monde entier
Suivi des soins stationnaires et ambulatoires	Assistance téléphonique	Monde entier
Assistance décès: - Rapatriement de corps en cas de décès - Assistance formalités suite à un décès - Frais de cercueil	Illimité	Monde entier
Retour de l'accompagnant de l'assuré	Illimité	Monde entier
Visite membres de la famille proche	max. 5'000.00	Monde entier
Conseils médicaux 24/7	Assistance téléphonique	Monde entier
Accès au réseau de prestataires médicaux	Assistance téléphonique	Monde entier
Second avis médical	Assistance téléphonique	Hors du pays de domicile
Envoi de médicaments introuvables sur place	Frais d'expédition	Monde entier
Assistance linguistique	Assistance téléphonique	Hors du pays de domicile
Assistance psychologique pour l'assuré et les membres de la famille proche	2 consultations	Monde entier
ANNULATION (pack VIP)		
Annulation ou modification de voyage avant le départ	max. 1'000.00	Monde entier
ANNULATION (pack VIP Extrême)		
Annulation ou modification de voyage avant le départ	max. 20'000.00	Monde entier

DESCRIPTIF DES COUVERTURES	MAX. CHF/EUR/USD PAR ASSURÉ PAR CAS	TERRITORIALITÉ
ASSISTANCE VOYAGE		
Interruption de voyage (retour anticipé)	max. 10'000.00	Monde entier
Prolongation de voyage	max. 2'000.00	Monde entier
Poursuite du déplacement professionnel - Envoi d'un collaborateur remplaçant - Retour de l'assuré sur le lieu de la mission après consolidation	Illimité	Monde entier
Réorganisation du voyage (vol retardé ou annulé)	max. 2'000.00	Monde entier
Avance de fonds en cas de perte ou vol des moyens de paiement	max. 10'000.00	Monde entier
Assistance en cas de perte ou vol de documents d'identité et de voyage	max. 2'000.00	Monde entier
- Services de conciergerie : réservation et billetterie - Assistance entreprise : transmission de message/document, traduction par téléphone, report de rendez-vous professionnel	Assistance téléphonique	Hors du pays de domicile
WEBCORP Permettant dans le cadre de la préparation d'un départ en mission, expatriation ou détachement de consulter des informations, recommandations et alertes géopolitiques, sanitaires et sécuritaires par type de pays et d'accéder à notre réseau de prestataires médicaux référencés.	Accès illimité	Monde entier
ASSISTANCE BAGAGES		
Perte, vol, détérioration et destruction de bagages	max. 10'000.00	Monde entier
Perte, vol, détérioration et destruction d'équipement professionnel	max. 3'000.00	Monde entier
Retard livraison bagages	max. 2'000.00	Monde entier
ASSISTANCE CRISE (Pack VIP Extrême)		
Module A: Frais de modification de séjour		
Avant ou pendant le déplacement en cas de trouble politique, attentat, épidémie, catastrophe naturelle: - Frais d'annulation / modification / interruption	max. 5'000 / par personne max. 75'000 / an / preneur d'assurance	Monde entier
Module B (sur demande) : Prévention des risques et gestion de crise		
INFO & HOTLINE		
▪ Assistance téléphonique 24/7 ▪ Site de conseils aux voyageurs	Accès illimité	Monde entier

DESCRIPTIF DES COUVERTURES	MAX. CHF/EUR/USD PAR ASSURÉ PAR CAS	TERRITORIALITÉ
SUIVI OPÉRATIONNEL ET PROACTIF DES DÉPLACEMENTS - Enregistrement sécurisé des déplacements - Enregistrement sécurisé en ligne - Traitement automatisé des données d'agences de voyages - Suivi proactif des déplacements - Informations référents: - Alertes 24/7 - Point de situation et de briefings à la demande - Plateforme de reporting référents	Obligatoire pour les pays à risque En temps réel XX Référents désignés 6 heures de production XX Référents désignés	Monde entier
ASSISTANCE OPÉRATIONNELLE & GESTION DE CRISE - Assistance mise en sécurité et évacuation d'urgence - Recherche et secours sur catastrophe naturelle - Assistance « Enlèvement à l'étranger » - Arrestation arbitraire	Max. 30'000 EUR/assuré/an Max. 10 000 EUR/preneur d'assurance/an Max. 120 jours par an (option rançon sur demande) Max. 5 000 EUR/assuré/an	Monde entier
Module C: Géolocalisation		
Solutions de suivi GPS et d'alerte 24/7	Par utilisateurs désignés	Monde entier
Module D: Cellule de crise – Protection Image		
Cette prestation met à disposition 24/7 une aide à la gestion de crise dans les cas suivants : environnementale, sûreté, climatique, réputation	Max. 35'000.00 frais de consulting par an et par preneur d'assurance	Monde entier
ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUE A L'ÉTRANGER		
Avance caution pénale	max. 100'000.00	Hors du pays de domicile
Prise en charge honoraires d'avocats	max. 50'000.00	Hors du pays de domicile
CAPITAL DECES ACCIDENTEL & INVALIDITE PERMANENTE ACCIDENTELLE		
Capital décès accidentel	max. 150'000.00	Monde entier
Invalidité permanente accidentelle	max. 150'000.00	Monde entier
RESPONSABILITE CIVILE À L'ÉTRANGER		
Lésion corporelle et dommage matériel	max. 1'000'000.00	Hors du pays de domicile

1. Conditions de couverture

De manière générale, la couverture et les prestations sont toujours complémentaires aux autres prestations d'assurance sociale publiques ou privées. En cas d'existence d'une telle assurance, l'assureur ne sera responsable que des différences ou des services non couverts par l'assureur local mais couverts par le présent contrat.

La présente police a pour objet de couvrir les annulations individuelles dans le cadre des conditions générales jointes. Elle ne couvre pas l'annulation de l'événement par l'organisateur.

Cette couverture est subordonnée au respect, par les assurés, des restrictions et directives relatives aux épidémies émises par le pays hôte. Tout manquement à ces restrictions et directives entraînera la suspension de la couverture au titre de la présente police d'assurance.

2. Montant cumulé maximal assuré

Le montant cumulé maximal assuré au titre des frais médicaux et/ou des prestations en cas de décès, d'accident ou d'invalidité est limité à 3 000 000 CHF (trois millions de francs suisses) par événement pour l'ensemble des assurés couverts par les polices en vigueur du preneur d'assurance.

3. Indemnisation pour les pays hors CEE et Suisse

En cas de décès accidentel ou d'invalidité permanente accidentelle d'un assuré n'étant ni citoyen suisse ni ressortissant d'un pays membre de l'EEE, l'assureur indemniserà le preneur d'assurance suisse en francs suisses (CHF).

Le preneur d'assurance dont le siège social est en Suisse s'engage à rembourser l'indemnité au bénéficiaire par les moyens dont il dispose.

4. Contact

En cas de sinistre, l'assuré s'engage à contacter immédiatement l'assureur et à ne pas solliciter l'assistance d'un tiers sans l'accord préalable de ce dernier. À défaut, l'assureur se réserve le droit de réduire ou de refuser le versement des prestations. Pour toute information relative à un sinistre ou en cas d'urgence, veuillez contacter notre centre d'assistance (24h/24 et 7j/7) :

Maximum Insurance, c/o WinHealth Group SA, Rue François-Versonnex 7, 1207 Genève, Suisse

Téléphone : +41 22 (numéro complet sur votre carte d'assuré)

Courriel : operations@maximum-insurance.com